



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	09/10/2026
Envoyé en préfecture le	09/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

90-2026 Désignation des représentants élus pour la mise en œuvre et le suivi de la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze

Le service public de la rénovation de l'habitat est exercé depuis le 1^{er} janvier 2025 selon les modalités encadrées par la convention de Pacte territorial -France Rénov'- Programme d'Intérêt Général (PIG)- Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze.

Cette convention a été co-signée le 31/01/2025 par :

- La Préfecture de la Corrèze
- Le Conseil départemental de la Corrèze
- Les sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :
 - Tulle Agglo, désigné maître d'ouvrage de l'opération programmée agissant pour le compte de six EPCI suivantes :
 - Communauté de communes du Pays d'Uzerche
 - Communauté de communes Midi Corrèzien
 - Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
 - Haute-Corrèze communauté
 - Communauté de communes Ventadour Egletons Monédière
 - Communauté de communes Vézère Monédières Millesources.

Cette convention de Pacte territorial – France Rénov' Haute, Moyenne, Midi Corrèze est établie pour la **période du 01/01/2025 au 31/12/2029**.

Elle cadre la stratégie de mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat sur le territoire Haute, Moyenne et Midi Corrèze à travers trois volets :

- **Volet 1 : Dynamique territoriale** afin de **mobiliser les ménages et professionnels** en amont des projets de rénovation de l'habitat
- **Volet 2 : Information, conseil et orientation**

Ce volet est mis en œuvre par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Corrèze dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Ce service est identifié par les espaces conseils France Rénov'.

- **Volet 3 : Accompagnement**

Ce dernier volet est facultatif. Il est mis en œuvre, aux choix des sept EPCI et selon leur calendrier de fin d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Des conventions spécifiques au volet accompagnement sont alors établies avec l'ANAH. Elles précisent notamment les objectifs d'accompagnement des EPCI par publics ciblés (propriétaires occupants, bailleurs et co-propriétés) et par thématique (énergie, adaptation/accessibilité, lutte contre l'habitat insalubre).

Dispositifs en cours lors de la signature de la convention PACTE et date de fin :

- Tulle Agglo : OPAH – 31/12/2025
- CC du Pays d'Uzerche : OPAH – 31/12/2025
- CC Ventadour Egletons Monédières : PIG – 31/12/2025
- CC Midi Corrèzien : OPAH – 01/09/2027
- CC Xaintrie Val'Dordogne : OPAH – 31/08/2027
- Haute-Corrèze communauté : OPAH – 31/08/2027
- CC Vézère Monédières Millesources : OPAH – 31/08/2027

Une convention d'entente intercommunale pour le portage du service public France Rénov' – Service intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze co-signée par les sept EPCI précise la mise en œuvre de la convention PIG Pacte Territorial sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Dans ce cadre, des représentants élus sont à désigner dans chaque EPCI.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5221-1, et L.5221-2 relatifs aux conventions d'entente intercommunale,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération 136-2024 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 relatif à la mise en œuvre d'une convention de programme d'intérêt général « Pacte Territorial France Rénov' »

Vu la convention de Pacte territorial – France Rénov' Programme d'intérêt général Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze, période du 01/01/2025 au 31/12/2029, signée le 31/01/2025 entre la communauté d'agglomération de Tulle, les communautés de communes du Pays d'Uzerche, Midi Corrèzien, Xaintrie Val'Dordogne, Haute Corrèze Communauté, Ventadour Egletons Monédières, Vézère Monédières Millesources, le Conseil départemental de la Corrèze et la Préfecture de la Corrèze.

Suite à la démission de Bernard RUAL comme représentant titulaire du partenariat, désigné par délibération 53-2026 en date du 1^{er} juin 2026,

Le Conseil communautaire est invité à :

- Approuver la désignation de Madame Alexia LEGRAIN en tant que représentante titulaire du partenariat
- Approuver la désignation de Monsieur Bernard RUAL en tant que représentant suppléant du partenariat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'approuver la désignation de Madame Alexia LEGRAIN en tant que représentante titulaire du partenariat
- D'approuver la désignation de Monsieur Bernard RUAL en tant que représentant suppléant du partenariat

Fait à Treignac le 08/10/2026

Le Président, Philippe JENTY

